



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PP/2024/233

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial – que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est la **VILLE DE SERAING** dont les bureaux se trouvent **place Communale 8 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue de Plainevaux - 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 6^{ème} division section F n° 29N6, n° 29N5**

Le projet vise à "**régulariser divers aménagements dans le parc Guy Mathot**" et présente les caractéristiques suivantes : **L'autorité a décidé, avant la délivrance éventuelle du permis d'urbanisme, d'informer le voisinage dudit projet, lui permettant ainsi de faire part de ses éventuelles remarques ;**

Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **19 août 2024 au 2 septembre 2024 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN